

CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS

~

Association GRENOBLE BRULEURS DE LOUPS

Après étude du dossier, des réserves ont été émises du fait de :

- Total des fonds associatif négatif

PAR LA SIGNATURE D'UN CONTRAT D'OBJECTIFS FINANCIERS, L'ASSOCIATION GRENOBLE BRULEURS DE LOUPS S'ENGAGE A RESPECTER L'ENSEMBLE DES DIRECTIVES ET OBJECTIFS DONNES PAR LA C.N.S.C.G. AU GROUPEMENT SPORTIF AFIN QUE LA SASP GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38 PUISSE EVOLUER SAINEMENT AU SEIN DU CHAMPIONNAT DE SAXOPRINT LIGUE MAGNUS LA SAISON 2017/2018, A SAVOIR :

- Revenir à un montant de fonds associatif positif au 30 avril 2020 avec un résultat intermédiaire au 30 avril 2018 à hauteur de 17 000 euros et un résultat intermédiaire au 30 avril 2019 à hauteur de 17 000 euros.